



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2017**

L'An Deux Mil Dix Sept et le 11 Décembre, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

Présents : André BERNOS - Anne-Marie BARRERE - Yves MOITY - Sylvie ANQUETIN - Pierre CANDALOT DIT SECALOT - Bernard HALTY - Frédéric PALACIO - Maurice MARTINEZ - Martine SEMPIETRO - Béatrice ZAGO.

Absents excusés : André ETCHEGOIN - Annie ETCHEGOYHEN (Procuration à Sylvie ANQUETIN) - Patrick LENDRES (Procuration à Yves MOITY) - Alain PIERRINE (Procuration à Anne-Marie BARRERE).

Absent : Carole IRLIK.

Secrétaire de séance : Yves MOITY.

ORDRE DU JOUR

1 – 2017-43 VENTE DE TERRAIN COMMUNAL A LA S.C.I. TURON BARRÈRE Gilbert.

2 – 2017-44 CRÉATION DE DEUX POSTES « ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ».

3 – 2017-45 EVACUATION DE TERRE.

4 – 2017-46 SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'AMRF SUR « L'adoption d'une Loi en faveur des Communes et de la ruralité » en date du 1er Octobre 2017.

5 – 2017-47 COLIS DE NOEL.

6 – 2017-48 INVESTISSEMENT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Octobre 2017, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune remarque. Aucune objection n'étant soulevée le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

1- 2017-43 VENTE DE TERRAIN COMMUNAL A LA S.C.I. TURON BARRÈRE Gilbert.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la S.C.I. TURON-BARRERE Gilbert désire faire l'acquisition de la parcelle section ZA n° 130 afin de pouvoir construire un atelier.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

DECIDE de vendre la parcelle section ZA n° 130 d'une superficie réelle de 246m² à la S.C.I. TURON-BARRERE Gilbert.

FIXE le prix à 15 € le m².

INDIQUE que les frais de notaire et géomètre sont à la charge de l'acheteur ainsi que l'acte d'intégration dans la voirie publique de la parcelle ZA n° 131.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers de ce dossier.

Vote à l'unanimité.

2- 2017-44 CRÉATION DE DEUX POSTES « ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer deux postes « Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe ».

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

DECIDE de créer deux postes « Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe » à compter de janvier 2018.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers de ce dossier.

Vote à l'unanimité.

3- 2017-45 EVACUATION DE TERRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'Entreprise LONNE-PEYRET concernant l'évacuation de la terre excédentaire du terrassement de l'aménagement et l'extension de l'habitation de Mme Céline BORDENAVE 03 Rue des Plouts à AGNOS. Cette terre doit être étendue sur l'emprise de la route déviée (terrain des Plouts centrale photovoltaïque) conformément au plan joint montré au Conseil Municipal.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

AUTORISE l'entreprise LONNE-PEYRET à étendre la terre sur le terrain des Plouts conformément au plan joint montré au Conseil Municipal.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs, techniques et financiers relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

4 – 2017-46 SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'AMRF SUR « L'adoption d'une Loi en faveur des Communes et de la ruralité » en date du 1er Octobre 2017.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des Communes et de la ruralité », adoptée au Congrès National de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 Septembre et 1er Octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne lecture : motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des Communes et de la ruralité ».

Nous, Maires ruraux réunis en congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1er Octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une Loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre. Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

-Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...

-Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du Décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

-Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une Loi adaptée aux territoires ruraux.

Ce fut aussi dans notre Communauté de Communes du Haut Béarn pour dénoncer le dépouillement des services de la Sous-Préfecture d'OLORON, la réduction des effectifs de la Gendarmerie Nationale, la suppression de la Maternité de l'Hôpital d'OLORON : un service vital pour notre Région et parallèlement les menaces sur l'Hôpital d'OLORON.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralité ».

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur de communes et de la ruralité.

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France en faveur d'une Loi-cadre « commune et ruralité ».

Vote à l'unanimité.

5 - 2017-47 COLIS DE NOEL.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que cette année le montant du colis de Noël pour une personne sera de 18 € et le montant du colis de Noël pour un couple sera de 22 €. Après appel d'offre auprès de plusieurs entreprises « La ferme St Grat » (Camsuzou) a été retenue.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal

APPROUVE les tarifs des colis de Noël.

DECIDE d'attribuer la commande des colis de Noël à « La Ferme St Grat ».

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

6 - 2017-48 INVESTISSEMENT.

En attendant le vote du Budget primitif 2018, il convient d'autoriser le mandatement des dépenses à concurrence d'un quart des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 diminué de la dette.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur Le Maire et Monsieur Le Receveur Principal à mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2018, selon les règles ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratif et financiers relatifs au dossier.

Vote à l'unanimité.

Fin du Conseil Municipal 22 h 20.

Le secrétaire de séance :
Y. MOITY

Arrêté le présent Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 Décembre 2017 à six délibérations.

1 – 2017-43 VENTE DE TERRAIN COMMUNAL A LA S.C.I. TURON BARRÈRE Gilbert.

2 – 2017-44 CRÉATION DE DEUX POSTES « ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ».

3 – 2017-45 EVACUATION DE TERRE.

4 – 2017-46 SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'AMRF SUR « L'adoption d'une Loi en faveur des Communes et de la ruralité » en date du 1er Octobre 2017.

5 – 2017-47 COLIS DE NOEL.

6 – 2017-48 INVESTISSEMENT